



Mars 2018

HONTE A COLIPOSTE !!!

En janvier la direction des ressources humaines de la BSCC nous annonçait l'abandon de la campagne de contrôle des indemnités de frais de transport, se gardant bien de préciser que c'était pour mieux revenir à la charge en avril avec un autre mode de saisie sur salaire, cette fois Coliposte a décidé de prélever 50€ par mois sur nos salaires !

Pourquoi les agents devraient-ils payer pour les errements administratifs de Coliposte ?!!!

Pourquoi ce principe dégueulasse de réclamer des justificatifs en fin d'année ?!!!

Pourquoi les agents devraient-ils perdre du pouvoir d'achat alors que La Poste a réalisé un chiffre d'affaire de 24 milliards et un bénéfice net de plus d'1 milliard en 2017 ?!!!

Pourquoi la DOT Colis est la seule direction à mépriser à ce point son personnel ?!!!

Questions posées à la direction et restées lettre morte jusqu'à ce jour.



QUE L'ARGENT DES COLIPOSTIERS SOIT PRELEVE SUR PLUSIEURS MOIS NE CHANGE RIEN A L'AFFAIRE !

PAR CETTE MESURE LA DIRECTION DE COLIPOSTE MONTRE UNE FOIS DE PLUS TOUTE LA CONSIDERATION QU'ELLE A POUR SES AGENTS !

C'EST UNE CAMPAGNE NAUSEABONDE ORGANISEE PAR UNE DIRECTION SANS FOI NI LOI ET SANS AUCUNE PAROLE !

SUD NE CAUTIONNERA JAMAIS LE RACKET DE LA POSTE ENVERS SES SALAIRES !



*Syndicat SUD-TMT
Traitement-Messagerie-Transport
25/27 rue des Envierges
75020 Paris
Tel:01 44 62 12 35
Fax:01 44 62 12 43
✉ sudtmt@sudptt.fr*